La Lettre de l'Union de Loire-Atlantique

Édito

Avant la période des vacances, deux thèmes viennent à l'esprit, actualité oblige.

Dans une société « inflammable », notre pays a vu ces derniers mois le syndicalisme mener une action exemplaire. Mais au même moment, la violence, souvent attisée par les extrêmes, a gangréné la société dans beaucoup de domaines.

Ainsi, à Saint Brévin, l'extrême droite a frappé, essayant d'impliquer, sans succès le groupe scolaire (enseignants et parents) proche du centre d'accueil projeté.
Sachons préserver l'école de cette violence, partout et toujours.

Fin avril, le gouvernement a présenté ses priorités. En ce qui concerne l'Éducation, la rentrée sera l'occasion d'une « réelle transformation ». Et de citer « les sessions hebdomadaires de soutien et d'approfondissement à l'école primaire, « l'acte 2 de l'école inclusive, avec 70 mesures prévues ».

Quant à l'enseignement privé, on continue à lui servir des privilèges, en échange de vagues engagements qui ne se concrétiseront que très peu.
Après les paroles, il y a la réalité : sur le terrain, on ne voit pas comment pourront se réaliser ces promesses, au moment où le pacte proposé aux enseignants, dans le cadre de la revalorisation de leur carrière, massivement refusé par les syndicats, se met en place dans la plus grande confusion.

Quand cessera-t-on de promettre sans tenir les engagements, de parler et non d'agir ?

Bel été à vous toutes et à vous tous !

Michèle LIBOT.

Sommaire

P. 1 Édito

P. 2 Écoles rurales

P. 3 Mixité scolaire : le point

P. 4 Statu quo scolaire = défense de classe

P. 5 Mixité scolaire, mixité sociale

P. 6 École inclusive dans l'attente

P. 7 Attractivité du métier et revalorisation

P. 8 Revaloriser enseignants et système éducatif

P. 9 De tout un peu

P. 10 Brève : On se tutoie ? Contact

Les écoles rurales en Loire-Atlantique

L'enquête les concernant était prête en 2019... Crise sanitaire oblige, elle n'a été diffusée dans les secteurs qu'en 2022.
Nous en retraçons les éléments de synthèse ci-après.

Faut-il rappeler dès l'abord l'attachement des DDEN à la pérennité et au bon fonctionnement de l'École Laïque en milieu rural, en Loire-Atlantique, dans le cadre du CDAL ?

Faut-il rappeler aussi que l'École Laïque avait disparu dans beaucoup de communes, de 1930 à 1960 ?

Et que, grâce à la mobilisation des organisations du CDAL, elle a rouvert dans 40 communes depuis 50 ans...

Le milieu rural dans l'opinion publique

Depuis plusieurs décennies, des problèmes se sont successivement fait jour, signalés par les élus :

- Les conséquences de l'étalement urbain.
- Les déserts médicaux.
- La précarité énergétique et le pouvoir d'achat.
- Les carences dans le domaine de la mobilité.
- Le sentiment d'isolement.

La ruralité en Loire- Atlantique

Dans les années 1950, le département était répertorié « département rural ».

Depuis trois décennies, au moins, il est considéré comme « attractif »: en effet, en 40 ans, la population a augmenté de 50%.

Actuellement, sur 207 communes, 75 ont une population autour de 2000 habitants (recensement 2022). Dans la majorité d'entre elles, la population recensée est en progression (seules 13 communes ont un solde d'augmentation négatif, dont 8 au nord du département).

Nous ne sommes pas dans le cas de départements où les écoles rurales ferment ou se regroupent.

En 2019, le Conseil Départemental a programmé une aide de 150 M€ pour les communes de moins de 1000 habitants, notamment utilisés pour la rénovation des écoles.

Les problèmes énoncés ci-dessus y sont-ils pour autant vécus de façon moins aiguë ?
A voir...

Synthèse des tendances dans les écoles rurales

- Les effectifs suivent les courbes d'évolution générales (diminution des naissances)
- Le personnel enseignant est stable, sur plusieurs années.
- Les directeurs (trices) bénéficient de décharge, dans la majorité des écoles.
- Les installations et matériels sont jugés satisfaisants (y compris, les installations sportives) ainsi que la maintenance des locaux.
- La restauration est prise en charge par la commune ; elle est souvent utilisée conjointement par les élèves de l'école publique et de l'école privée.
- Les carences en médecine scolaire (médecins surtout et local d'infirmerie).
- La tendance du retour à la semaine de 4 jours est majoritaire.
- Les conditions du transport scolaire sont perfectibles.
- Le recrutement du personnel est problématique : AESH, animateurs (trices) périscolaires.
- L'école rurale est défavorisée dans le domaine culturel : éloignement des lieux et manifestations culturels, coût des transports.
- Les enseignants des écoles rurales se sentent éloignés de la hiérarchie et ignorés parfois de certaines institutions sociales, culturelles et sportives.

Mixité scolaire : le point

Les annonces dans la presse : (mai 2023)

Le Monde (19-05-23)
« Des mois d'échange entre le Ministre et l'enseignement catholique ont abouti à un protocole. L'accord visant à favoriser le brassage social à l'École n'impose rien aux établissements sous contrat ».

Ouest France (18-05-23)
« Mixité à l'école : un accord timide »

Le Monde (20-05-23)
« De l'ambition aux petits pas…Le Ministre a eu au moins le mérite d'avoir porté le sujet au premier plan »
Le Monde (21-05-23)
« Mixité sociale à l'école, un chantier inachevé »

Le constat

Grâce à l'indice de position sociale des établissements auquel chacun peut accéder, on voit bien le « séparatisme » dont sont victimes certains d'entre eux, les établissements publics. Une étude, réalisée par le Monde (2021-2022) conclut qu'il existait en France 7852 collèges situés à moins de 3 km d'un autre établissement, à l'IPS très différent. Dans 57% des cas, c'est un établissement privé qui accueille les élèves les plus favorisés, au détriment de l'enseignement public. Le phénomène inverse concerne 3% des cas.

D'autre part, on sait que les collèges privés sous contrat scolarisent moins de 17% d'élèves d'origine sociale défavorisée et concentrent 40% d'élèves des classes très favorisés ; des proportions inverses dans le public.

Les intentions du Ministre

Depuis quelques mois, en mettant au premier plan le sujet de la mixité sociale à l'école, le Ministre en fait « *une condition de la réussite de chaque élève et un moyen pour l'école de la République de tenir sa promesse de l'égalité des chances ».*
De fortes convictions qui ont relancé le lobby de l'enseignement privé : de l'Élysée aux groupes parlementaires de droite et d'extrême droite, on a fait comprendre au Ministre que ce n'était pas le moment de « *relancer la guerre scolaire ».*

Il s'est donc incliné.

L'accord vise à favoriser le brassage social.

Il n'impose rien aux établissements privés sous contrat, alors que le Ministre avait dit *« attendre des engagements chiffrés ».*
Aucune mesure contraignante, seulement...

...des promesses de l'enseignement privé
- « *Doubler le nombre d'élèves boursiers en 5 ans »* (10% dans le privé pour 30% dans le public).
- « *Développer les SEGPA, structures destinées aux élèves en grande difficulté scolaire »* (actuellement 95% sont implantées dans le public)
- « *Augmenter de 50% en 5 ans le nombre d'établissements privés proposant des contributions* familiales *modulées en fonction des revenus »*

Mais, nous sommes loin de ce qui devrait être fait pour aller vers une authentique mixité scolaire...
De plus l'enseignement privé dont le fonctionnement est assuré pour 73% par des subventions publiques, conforte les privilèges acquis peu à peu :

- Il est assuré d'obtenir 20% du budget de l'Éducation, au niveau national, alors qu'il ne scolarise que 17% des élèves.
- Il conditionne certaines actions prévues à l'obtention de nouvelles mesures, telles que l'aide au financement de la restauration scolaire.

« *La Cour des Comptes relève les carences du contrôle de l'État sur l'enseignement privé* »
C'est ce que nous apprenons début juin 2023 et ce que titre le Monde.

Le rapport souligne, le « net recul » de la mixité sociale dans l'enseignement privé sous contrat et appelle désormais à « rénover la relation contractuelle » avec ce type d'enseignement. **Il précise que les élèves issus des familles très favorisées pèsent désormais plus de 40%, alors qu'ils représentent 26,4% des élèves en 2000.**

À suivre…

« La défense du statu quo scolaire est une défense de caste »

Ainsi s'exprime dans le Monde François DUBET, sociologue, dont nous avons souvent souligné les prises de position et les écrits dans notre bulletin.

Voici donc des extraits de son texte (15-05-23)

*« Contre nos convictions les plus affirmées, et malgré l'engagement des enseignants, l'école française en rajoute aux inégalités sociales. De la même manière, notre école est parmi les plus reproductices : **la position sociale des parents y détermine plus qu'ailleurs les parcours scolaires des élèves…***

*Grâce à l'indice de position sociale des établissements, auquel chacun peut accéder, on voit bien que **le séparatisme scolaire est d'abord une affaire de « riches », financièrement et culturellement,** pendant que « les plus pauvres » sont contraints d'aller dans des établissements de moins en moins favorisés…*

…Cette ségrégation scolaire pose deux types de problèmes. D'abord elle creuse les inégalités scolaires dans la mesure où le mode de regroupement des élèves accentue ces inégalités : ensemble, les meilleurs élèves sont un peu meilleurs ; ensemble les moins bons sont très sensiblement moins bons. Ensuite, aux extrêmes du spectre des inégalités, les « riches » vivent entre eux, pendant que les plus « pauvres » ont le sentiment d'être enfermés dans des « ghettos » scolaires homogènes du point de vue de la fortune et des origines culturelles.

L'école de la République n'est pas le creuset d'une culture commune et d'un civisme partagé et ces deux jeunesses n'ont aucune chance de se croiser sur les bancs de l'école…

*…On accordera au ministre de l'Éducation Nationale PapNdiaye, d'avoir eu le courage de poser la question de la place du privé dans ces mécanismes et de surmonter le traumatisme de l'échec de la réforme Savary en 1984. Le ministre n'envisageait pas de créer « un grand service public », mais il souhaitait que l'école privée participe à l'effort collectif en accueillant des élèves socialement moins favorisés et scolairement un peu moins triés que ceux qu'elle se réserve, tout en étant financée par des fonds publics. **Projet modéré mais projet courageux dans la mesure où toute transformation du jeu scolaire mobilise beaucoup de passions, et plus encore beaucoup d'intérêts, et dans la mesure où les anciens élèves des grands établissements privés ne sont pas une donnée rare dans le personnel politique.***

La droite, qui prétend défendre farouchement l'égalité des chances et la laïcité, s'est réveillée pour dénoncer un projet si dangereux à ses yeux : il aboutirait à conduire les élèves de banlieues dans les collèges chics de Paris, pendant que les bons élèves « blancs » iraient dans les établissements les moins favorisés…

Le « niveau » s'effondrerait, la sécurité serait menacée…

…On imaginerait mal que se révèlent les peurs sociales aussi archaïques, que les défenseurs si rigoureux de la laïcité s'accommodent si bien de ce qui ressemble à un apartheid. Reviennent dans le débat les thèmes vaguement nauséabonds de la défense des classes moyennes menacées par les classes dangereuses, assistées et venues de l'étranger…

*…**Malgré quelques ruses rhétoriques, la défense du statu quo scolaire est une défense de caste. Personne n'y parle de projets éducatifs et, si j'étais catholique, comme le sont la plupart des établissements privés, j'éprouverais quelque gêne à voir une religion réduite à la défense des privilèges. Privilèges d'ailleurs largement financés par le budget de la nation. »***

Mixité scolaire - mixité sociale

On sait combien ces concepts sont difficiles à manier.

On sait aussi, par expérience, que le mixage au collège d'élèves issus de milieux sociaux différents a donné des résultats satisfaisants, sans qu'il y ait de « perdants ».

Dans notre région, où l'enseignement privé est bien implanté, le recrutement répond à la méthode de l' « entre soi » : l'écart de composition sociale entre public et privé s'est perpétué au fil des années, au détriment de la réussite de tous les élèves et de la laïcité ! Et les distorsions scolaires public-privé sont la résultante de la loi DEBRÉ constamment aggravée par son détournement.

La publication des IPS (Indices de Protection Sociale)
Gardés au chaud par le ministre BLANQUER durant cinq ans, les résultats des IPS, pour chaque établissement scolaire (public et privé) ont été publiés en 2022, suite à un recours fait au tribunal administratif de Paris ; ils ont permis de mettre en lumière les inégalités sociales entre établissements scolaires : les établissements privés sous contrat concentrent les indices globalement les plus élevés (75% de ces établissements sont en dessus de la moyenne nationale pour l'année scolaire 2021-2022).

Ça bouge de tous bords…
Alors que la majorité sénatoriale a adopté un projet de loi remettant en cause le fonctionnement de l'enseignement public et l'alignement sur l'enseignement privé (loi BRISSON), un autre sénateur propose un texte en faveur de l'enseignement public.

Ces textes resteront sans suite, en principe.

Le ministre isolé dans la bataille (Le Monde-12 mai 2023)
Convaincu des bienfaits de la mixité scolaire, il a annoncé la couleur dès le début du printemps : les établissements privés, au niveau des collèges, devront accueillir davantage d'élèves issus des milieux défavorisés.

Sous la pression de l'enseignement catholique, de la droite et devant l'impossibilité administrative de finaliser ses exigences (dans l'état actuel des textes) vis-à-vis des établissements privés sous contrat, il présente début mai un plan minimal de mixité sociale, ne s'adressant qu'à l'enseignement public. Ainsi le privé restera l'antithèse de la mixité sociale et scolaire.

Le ministre doit fixer objectifs et méthode pour le seul enseignement public

Pour l'enseignement privé, il ne s'agit que de recommandations (voir article ci-joint).

En Loire Atlantique

Depuis plus de 15 ans, le Conseil Départemental s'est soucié de certains collèges, en zone urbaine, où la mixité était mise à mal.

Deux d'entre eux ont fait l'objet d'une reconstruction, sur place ou à proximité. Celle-ci a permis à ces deux collèges de Nantes (Stendhal et S. Germain) de retrouver leur attractivité. A St Herblain, le collège Ernest Renan est actuellement en reconstruction.

Fort de ces trois expériences plutôt réussies, le Département a annoncé en avril la suppression du collège Rosa Parks (Breil) à la rentrée 2024. Ce collège, du reste aux locaux obsolètes, regroupe une grande majorité d'élèves de quartiers d'habitat social.

Ils seront désormais accueillis au nouveau collège Vial en centre-ville. Les élèves entrant en 6e en 2024 seront accueillis dans un des 4 collèges les plus proches du Breil.

La concertation se poursuit avec les parents d'élèves pour résoudre les éventuels problèmes de transports et de la demi-pension, qui seront facilités.

L'appréhension légitime, dans le cas de tout transfert, doit être traitée et faire l'objet de la plus grande attention.

Au vu des opérations passées, qui ont donné satisfaction, nul doute que personne ne regrettera que l'on avance ainsi vers plus de mixité sociale.

École inclusive : dans l'attente d'un réel engagement du secteur médico-social

La mise en œuvre à marche forcée de l'inclusion scolaire du précédent quinquennat a généré, par les conditions de sa mise en œuvre, des situations de plus en plus difficiles voire le plus souvent ingérables en milieu scolaire : c'est une réalité. Le ministère de l'Éducation Nationale, et celui de l'Agriculture pour l'enseignement agricole, doit le reconnaître et ne plus se cacher derrière des chiffres pour évoquer l'inclusion. Il est plus qu'urgent que soient considérées les difficultés croissantes vécues dans les établissements scolaires, que ce soit pour les élèves ou les équipes éducatives. De plus, les listes d'attente pour les prises en charge dans le secteur médico-social sont inacceptables et parfois maltraitantes pour les élèves et leurs familles. L'accès aux soins dans les établissements médico-sociaux est un enjeu central pour l'UNSA Éducation.

Le renforcement de la coopération avec le secteur médico-social est crucial pour l'avenir de l'école inclusive.

Une coopération interministérielle est urgente sur ce sujet de l'école inclusive. Le cloisonnement actuel entre d'une part le ministère de la santé qui impose la régulation de ses budgets via les ARS et d'autre part la rédaction de textes réglementaires qui engagent l'Éducation Nationale, établis sans concertation, doit prendre fin. Le respect des missions de chacun.es, soignant.es, éducateurs/éducatrices et enseignant.es doit être assuré.

Dans un second temps, l'augmentation sans fin d'une aide humanitaire, essentiellement assurée par les Accompagnant.es d'Élèves en Situation de Handicap (AESH), doit être analysée lucidement. C'est trop souvent une solution par défaut, non adaptée. Les demandes sont en augmentation constante mais ces emplois ne suffisent pas à compenser la complexité de l'inclusion en milieu scolaire. Pourtant, ces personnels s'impliquent de leur mieux, avec abnégation, dans des emplois très contraignants, peu reconnus, peu formés, peu rémunérés, et qui, logiquement, peinent à fidéliser les personnes qui les occupent.

Trop d'enfants scolarisés sont en attente de soins.

Ces soins peuvent être de nature diverse : ergothérapie, orthophonie, psychomotricité, soutien éducatif et/ou psychologique, etc. de nombreux territoires sont touchés par une pénurie de soignante.s dans toutes les spécialités. Les parents se heurtent à des délais d'attente effroyables pour la prise en charge de leurs enfants. Au sein du système scolaire, les personnels de santé et du social sont en nombre bien insuffisant pour apporter rapidement leur expertise, en soutien aux équipes. Quelle que soit la formation des enseignants, y compris quand elle intègre le principe d'inclusion, ce qui est loin d'être toujours le cas, un.e professeur.e ne peut être considéré.e comme un.e soignant.e.

L'École est un lieu collectif de socialisation, indéniablement, mais aussi d'apprentissage. Sans l'octroi de moyens (humains et matériels ; internes et externes) adaptés à leurs besoins, comment permettre un déroulement serein des apprentissages quand certains élèves sont en souffrance et l'expriment parfois violemment ? Les adultes présents peuvent contenir des crises, tant bien que mal, au détriment du bien-être au travail, mais ne peuvent en traiter les causes.

La réussite de l'inclusion scolaire doit passer par un renforcement des coopérations, avec la prise en charge réelle des enfants par les différent.es professionnel.les du secteur médico-social qui interviendraient auprès des enfants.

Des dispositifs existent, il faut les renforcer. La complémentarité des structures École/médico-social peut permettre des scolarisations à temps partiel et/ou des interventions dans l'école, au collège ou au lycée, dans le respect des missions et compétences de chacun.

L'acte 2 de l'école inclusive est très attendu et la conférence nationale du handicap prévue au printemps 2023 doit en fixer les objectifs. Il nécessitera des moyens financiers et humains importants et devra impérativement apporter des réponses concrètes. Elles ne devront pas masquer ces difficultés ou se substituer au secteur médico-social.

Le « 100% école inclusive » n'est pas un objectif réaliste, en l'état actuel de l'école. Un choix politique, lucide et responsable, est nécessaire pour que la société soit véritablement inclusive.

(Syndicats UNSA, mars 2023)

Attractivité du métier et rémunération des enseignants

Les DDEN n'ont aucune compétence dans la gestion des personnels de l'Éducation Nationale. Ce thème n'entre pas dans leurs attributions. Mais, actualité oblige, nous vous donnons quelques informations, complémentaires à l'article paru dans le Monde, sur ce thème.

Le constat

Au début des années 1980, en France, un enseignant débutant gagnait l'équivalent de 2,3 fois le SMIC. Cette rémunération est tombée à 1,2 fois le SMIC début 2022.

Les raisons de ce déclassement

Certes des mesures d'ampleur différente ont été prises par les ministres successifs. Mais elles n'ont jamais permis de rattraper le décrochage salarial qui s'est installé, et avec lui, la perte d'attractivité du métier d'enseignant(e). Pour les anciens ministres, interviewés récemment par le Monde, la nécessité d'une revalorisation salariale est une évidence. Pourquoi celle-ci n'a-t-elle pas été effectuée avant ? Parmi les raisons à leurs yeux :

- La brièveté du temps d'exercice d'un ministre : en moyenne deux ans environ depuis le début des années 2000. Bien court pour entreprendre un tel chantier.
- Le poids de l'opinion publique dans les arbitrages budgétaires : celle-ci n'a pas toujours été favorable aux enseignants (mutation intervenue chez les parents d'élèves qui reportent leurs angoisses sur les professeurs avec moins de respect…)
- Les difficiles batailles à mener avec le ministre des finances pour obtenir des crédits. D'autant plus que certains gouvernements ont privilégié les créations de postes à la rémunération des personnels. (60 000 postes créés durant 5 ans, à partir de 2012).
- L'impossible consensus autour de la formation des maîtres, avec les incessantes réformes de 2008 à 2020.
- Les contreparties exigées des personnels ont toujours été un point sensible et rarement mises en place.

Les négociations avec les syndicats

« Après un quinquennat où la colère s'est cristallisée sur la personne du ministre BLANQUER », le gouvernement fait un geste sur la rémunération des enseignants. Mais la défiance persiste sur le « pacte » qui leur demande une contrepartie.

Les propositions ministérielles

Fin janvier, le ministre a dévoilé ses propositions aux syndicats. La rémunération des enseignants est scindée en deux parties.

Une partie « *socle* » du salaire pour laquelle il est prévu 1,9 milliard € en annoncés en année pleine.

- L'enveloppe qui y est consacrée est certes importante. Mais les propositions avancées partagent les personnels en 3 catégories :
- Celles et ceux (début de carrière) dont l'augmentation de salaire atteint, voire dépasse les 10% annoncés.
- Celles et ceux dont l'augmentation permet de compenser l'inflation cumulée depuis 3 ans.
- Celles et ceux, trop nombreux, dont les augmentations de rémunération n'atteindront pas les 10% annoncés ni ne combleront pas la perte du pouvoir d'achat.
- La hausse des rémunérations se traduira essentiellement par une prime d'attractivité et non par une revalorisation indiciaire. Ainsi les enseignant(e)s qui ont plus de 15 ans d'ancienneté sont quasiment oubliés.

Une partie « pacte » : la rémunération des enseignants volontaires acceptant des tâches complémentaires : pour les professeurs des écoles, les enseignants qui signeraient le pacte seraient amenés à intervenir dans les collèges pour assurer l'heure de soutien hebdomadaire prévue, assurer le « mentorat » d'élèves, participer au dispositif « vacances apprenantes » ou prendre la responsabilité de projets innovants.

La situation à la rentrée 2023

Fin avril, toutes les organisations syndicales ont refusé les propositions ministérielles, qui sont imposées à partir de la rentrée 2023.

En effet, **l'augmentation des salaires (socle) est loin d'atteindre les promesses (10% pour tous)** : l'augmentation des professeurs des écoles en fin de carrière (8e au 11e échelon) atteindra 4% !

La partie « pacte » : elle consiste en « missions » : chaque mission rapportera à l'enseignant(e) 1250 € brut par an. Avec 3 missions, assure le ministre, l'augmentation totale pourra atteindre jusqu'à 500 € par mois. A voir…

En réalité, puisque le travail fourni par les enseignants des écoles, en dehors de la classe (activités diverses : classes transplantées, chorale …) ne pourra pas être pris en compte, **il ne leur restera que le soutien des élèves de 6e dans les collèges (dans quelles conditions et sur quel temps ?)** Et la responsabilité de **projets innovants.**

Beaucoup pensent qu'ils n'y trouveront pas leur compte…

Revaloriser les professeurs et le système éducatif

Personne ne peut le contester : la rémunération des enseignants français est insuffisante, voire indécente. En 1980, un professeur débutant gagnait 2,3 fois le smic ; ce n'est plus que 1,2 fois aujourd'hui. Cette dévalorisation salariale se double d'une perte de prestige social et d'un affaiblissement du poids politique dans un contexte professionnel alourdi par l'inflation des missions, la pression des parents d'élèves et la bureaucratie de l'éducation nationale. Alors que l'avenir du pays se trouve en partie entre les mains des professeurs, il est inquiétant qu'il ait fallu une grave crise de recrutement pour imposer l'évidence : la nécessité d'une revalorisation significative.

Pour répondre à cette exigence, le dispositif annoncé jeudi 20 avril par le président de la République est loin d'être négligeable : 3 milliards d'euros annuels sont sur la table, dont les deux tiers destinés à l'ensemble du corps enseignant. Ils doivent se traduire par des augmentations « de 100 à 230 euros net par mois » et faire en sorte que plus aucun enseignant ne gagne moins de 2 000 euros mensuels. Mais cette augmentation, qui représente un bonus de 10%, ne tient pas exactement la promesse faite par Emmanuel Macron lors de la présidentielle d'une hausse de 10% pour tous.

Pour toucher « *jusqu'à 500 euros par mois* » de plus, les professeurs devront, « *sur une base totalement volontaire »,* s'engager à accomplir des tâches supplémentaires, comme le soutien aux élèves en difficulté en primaire, un renforcement en français ou en mathématiques en 6ème, la découverte des métiers ou la coordination de projets pédagogiques innovants, ainsi que, dans le second degré, des remplacements de courte durée.

Il n'est guère contestable que ces missions, aujourd'hui insuffisamment assurées, figurent parmi celles dont l'accomplissement peut aider le système éducatif à enrayer une dégradation que soulignent les enquêtes internationales : baisse des performances des élèves dans les savoirs fondamentaux (lecture, orthographe, mathématiques), classement médiocre parmi les pays développés, forte corrélation entre le statut socio-économique des élèves et leurs résultats.

Dans ce contexte, l'appel au volontariat semble logique, tant le système scolaire souffre d'une uniformité qui, sous couvert d'égalité, sert souvent d'alibi à l'inertie. La revalorisation des salaires peut difficilement être conçue sans lien avec celle du système scolaire lui-même, autrement dit sans de profondes transformations.

Cette tâche herculéenne dans une administration qui emploie 859 000 professeurs, apparaît comme alourdie par l'ampleur du déficit salarial accumulé et par un sentiment d'épuisement professionnel répandu. L'équation se trouve aussi compliquée par la crise politique en cours et le choix du président de la République, en situation d'impopularité, de se mettre en avant sur ce dossier qui devrait, en toute rationalité, être géré par le ministre de l'éducation nationale.
En combinant revalorisation générale et augmentations ciblées, l'exécutif pense sans doute avoir trouvé une formule acceptable et jouer sur l'opinion pour déjouer le « toujours plus » des syndicats d'enseignants. Mais après le grand conflit de la réforme des retraites, alors que l'inflation dévore les salaires, comment imaginer faire aboutir le nécessaire aggiornamento de la rémunération des enseignants sans l'aval d'organisations qui les représentent ? Et sans garantie que le rattrapage annoncé se poursuivra dans la durée ?

(Le Monde-Fin avril 2023)

De tout un peu...

Propos d'Alain TOURAINE...très à propos !

Quelque temps avant sa mort, récente, le sociologue déclarait *: «Aujourd'hui, alors que tout fout le camp du côté de l'argent et de sa manipulation, les catégories sociales, la famille, l'école, la ville…sont vidées de leur sens, il faut trouver autre chose qui ait la puissance nécessaire pour surmonter ce capitalisme incontrôlable… »*
En attendant, ce « *grand soir* », il faut tenir…l'École notamment, doit jouer tout son rôle.
Nous y travaillons…

« L'École deviendra la principale porte d'entrée pour la scolarisation d'un enfant en situation de handicap »

Ainsi s'exprimait la ministre chargée des personnes porteuses de handicap début juin 2023. Elle parlait de « l'acte II de l'École pour tous », objectif que s'était fixé le président de la République, « mais qui n'est pas encore atteint ». Loin de là, estimons-nous.

« Beaucoup a déjà été fait, poursuit la ministre. Aujourd'hui, 430 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés à l'école de la République.
C'est une augmentation inédite de 34% depuis 2017. Mais des difficultés subsistent. Nous voulons déployer beaucoup plus d'équipes médico-sociales dans les écoles : il s'agira d'éducateurs spécialisés et de psychomotriciens, qui pourront soutenir les enfants et épauler les professeurs. L'objectif est qu'en 2027, 3000 équipes mobiles puissent intervenir sur tout le territoire…

« Nous comptons aussi installer 100 IME au sein du système scolaire…L'objectif est que l'École soit ouverte à tous, en s'adaptant aux enfants porteurs de handicap, et non que ces enfants s'adaptent à l'école…».

Nous jugerons sur pièce.
Pour l'instant, nous en sommes loin…

La fracture sociale persiste en France.

C'est ce qu'écrit l'Observatoire des inégalités dans son rapport de juin 2023. Le document décrit la réalité de la fracture sociale dans une France « où les inégalités entre les classes sociales demeurent aiguës ».
Les inégalités n'ont cependant pas explosé et l'écart de niveau de vie minimum des 10% des plus riches est resté environ 3,28 fois plus élevé que le niveau de vie maximum des plus pauvres en 2020. Les inégalités de patrimoine se sont en revanche accentuées.

Cette fracture sociale est visible dès le plus jeune âge, à l'école primaire. « *Nous avons un système scolaire marqué par un élitisme social qui favorise davantage les enfants de diplômés que les autres,* précise Louis MAURIN, directeur de l'Observatoire des inégalités. *Entre le cours préparatoire et le CM2, environ 70% des élèves en difficulté en français et en mathématiques améliorent leurs résultats lorsqu'ils appartiennent à un milieu très favorisé, contre 42% dans l'extrême inverse »*

Brève ...

On se tutoie ?

Le vouvoiement semble en perte de vitesse face au tutoiement qui s'invite jusqu'aux offres d'emploi.

Le tutoiement s'est immiscé progressivement dans des conversations où il n'était pas le bienvenu. C'est ainsi que des rencontres professionnelles de personnes qui ne se connaissent pas sont fréquemment émaillées par un « **On se tutoie ?** ».

Le vous est dorénavant presque totalement délaissé dans le langage familial, il se raréfie dans le langage du recrutement selon la sociologue Monique Pinçon-Charlot et l'usage du tutoiement a presque doublé en quelques années dans les offres d'emploi. Cette « culture du tutoiement », selon le sociologue Baptiste-Coulmont, est vécue tantôt comme une intrusion dans la sphère de l'intime, tantôt comme un élément apaisant.
L'histoire de ces deux pronoms remonte loin dans le temps, le tutoiement a précédé le vouvoiement apparu au IVe siècle lors de la division de l'empire romain en Empires d'Orient et d'Occident gouvernés chacun par un « Auguste » aidé d'un « César » qui utilisaient le « nous » auquel a dû répondre le « vous ». Ces deux pronoms, tu et vous, vont admettre d'emblée des significations claires, le premier indique une relation de proximité, de familiarité, le second marque le respect de la hiérarchie sociale. C'est ce qui amènera les partisans de la Révolution Française à vouloir rendre le tutoiement obligatoire en 1793 pour effacer le vouvoiement qui incarnait « les vieilles traces de distinctions de la féodalité ». Cette mesure ne sera pas adoptée et le vouvoiement sera à nouveau la règle dans les institutions. Selon le sociologue Jean-Pierre Le Goff le tutoiement reviendra au premier plan après Mai 68 qui remettait en cause l'ordre sociétal. Par ailleurs, il sera promu par l'influence du « mode de management d'entreprise inspiré du monde anglo-saxon où tous les salariés sont mis sur le même plan d'implication » du moins en apparence !
Si ce tutoiement se généralise dans l'entreprise … dans la pratique, on hésite encore bien souvent entre le vous et le tu.
Finalement, face à un vous et un tu impromptu, le tout est peut-être d'avoir le choix.

Contact

Union Départementale
des D.D.E.N.
de la Loire-Atlantique
2, rue Maurice Barrès,
44300 NANTES

02-49-10-67-01
06 35 57 86 52

union44dden@sfr.fr

https://dden-44.jimdo.com